

5. Budgets : mise en place des traitements automatiques liés au changement d'année

Le module de gestion des budgets est disponible dans Decalog SIGB depuis la [version 9.0 de février 2019](#).

Pour rappel, un budget est défini pour une année civile (appelée « Exercice ») qui définit l'état du budget : par exemple, si l'année du budget que l'on est en train de créer est 2019, alors jusqu'au 31 décembre 2019, l'état du budget sera « En cours ». Une corrélation sera ainsi toujours assurée automatiquement entre l'exercice et l'état d'un budget :

- L'état « En préparation » concerne le budget de l'année à venir
- L'état « En cours » concerne le budget de l'année courante
- Les états « Pré-clôturé » et « Clôturé » concernent les budgets des années passées.

decalog SIGB Angélique DUPONT Bibliothèque Brassens

Lists Règles (cotisations) Règles (fonds) Grilles de catalogage Budgets Relances Adresses Abonnés fonctionnels Modèles de documents

Budget : modification

Ajouter

Fonds à budgétiser

Budget

BU2020 - Budget 2020 (En préparation)

BU2019 - Budget 2019 (En cours)

Définition du budget

Code BU2019

Libellé Budget 2019

Acquéreur Bibliothèque Brassens

Type de produit acquis Exemplaires

Exercice annuel 2019 utilisable 1 mois supplémentaires (budget utilisable du 01/01/2019 au 31/01/2020)

État En cours

Montant autorisé 13226 + Dépassement autorisé 0

Option lors du changement automatique d'exercice

Si une suggestion, souhaitée ou programmée, utilise une ligne budgétaire d'un budget en cours lors de la cloture :

☒ Générer la ligne budgétaire équivalente dans le budget en préparation

☐ Supprimer la ligne budgétaire

A noter : s'il y a plusieurs acquéreurs au sein du réseau (chaque bibliothèque achète son fonds propre et gère son budget par exemple), plusieurs budgets du même état et sur la même année vont cohabiter.

Ainsi, il est nécessaire lors du passage à l'année suivante d'assurer la cohérence des budgets en effectuant le changement d'état, avec les modifications qui en découlent. Voici les modifications qui interviendront donc **automatiquement** chaque année entre le 31 décembre et le 1^{er} janvier :

- **Pour les budgets en préparation (s'ils ont été définis) :**

- Ils deviennent les budgets en cours.
- Les suggestions et commandes sur ce budget (souhaitées ou en préparation, mais pas engagées) restent sur le budget désormais en cours.

- **Pour les budgets en cours :**

- Ils deviennent pré-clôturés si une extension d'utilisabilité est demandée ou s'il reste des commandes non soldées. Ils sont sinon clôturés.
- Les suggestions et commandes engagées et réalisées restent sur ce budget.
- Les suggestions et commandes souhaitées et programmées ne peuvent pas rester sur un budget pré-clôturé ou clôturé. Selon le paramétrage effectué (encart rouge dans la capture écran ci-dessous), les lignes budgétaires des suggestions et l'exercice des commandes seront soit basculées vers le nouveau budget en cours (généré automatiquement s'il n'existe pas), soit supprimées.

Option lors du changement automatique d'exercice
Si une suggestion, souhaitée ou programmée, utilise une ligne budgétaire d'un budget en cours lors de la clôture : ⓘ

- ☒ Générer la ligne budgétaire équivalente dans le budget en préparation
- ☐ Supprimer la ligne budgétaire

Lors du passage à l'année suivante, les budgets en cours sont automatiquement clôturés (ou pré-clôturés).
Le cas de figure suivant va empêcher la clôture automatique du budget : la présence d'une ligne budgétaire de ce budget en cours de clôture sur une suggestion qui n'a pas encore fait l'objet d'une commande.
Dans ce cas, 2 alternatives seront proposées :

- Soit dupliquer cette ligne budgétaire dans le nouveau budget en cours, et l'affecter à la suggestion (choix par défaut)
- Soit supprimer cette ligne budgétaire de la suggestion (même si le paramétrage définit la ligne budgétaire comme obligatoire sur la suggestion)

Plan budgétaire
Ajouter une ligne budgétaire

Fonds à budgétiser	Montant autorisé	+ Dépassement autorisé	Sites destinataires	NOM
--------------------	------------------	------------------------	---------------------	-----

- **Pour les budgets pré-clôturés :**

- Ils deviennent clôturés lorsque l'extension d'utilisabilité est dépassée et qu'il ne reste pas de commandes non soldées (à noter que cette conversion-ci n'est pas spécifique au changement d'année : le contrôle des budgets potentiellement « clôturables » est effectué chaque nuit).

Rappel : les notions de montants « Engagés », « Programmés » et « Souhaités » sont liés à la gestion des suggestions et commandes (qui est un module facultatif de Decalog SIGB et non indispensable pour la gestion des budgets).

- Le montant « Souhaité » correspond au cumul des montants associés aux suggestions « Proposées », « Accordées » ou « Validées financièrement ».
- Le montant « Programmé » correspond au cumul des montants associés aux suggestions « En préparation de commande ».
- Le montant « Engagé » correspond au cumul des montants associés aux suggestions « En commande », « En réception », « Livrée » et « Livraison différée ».
- Le montant « Réalisé » correspond au cumul des montants des exemplaires mis à l'inventaire.

Created 2026-07-03 15:02:48 UTC by Admin
Updated 2026-07-03 15:02:49 UTC by Admin